

**Compte-rendu d'expériences du mardi 3 juin 2003 à 14 h 30**

**Houssine MEJDOUL**  
Secrétaire général  
Université Moulay Ismaïl - Meknès

**« Gestion des ressources humaines.  
Evolution des nouvelles  
procédures de recrutement du personnel »**

Les ressources humaines de l'Université marocaine se composent de deux corps essentiels :

- Le corps d'encadrement pédagogique
- Le personnel d'encadrement administratif

Le décret n°2 .96.793 du (19 février 1997) portant statut particulier du corps des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur détermine :

- Le cadre des enseignants chercheurs (PES. PH. PA.).
- Les fonctions des enseignants chercheurs (activités d'enseignement, de recherche et d'encadrement)
- Les conditions de nomination, de titularisation et d'avancement
- Les conditions pour bénéficier d'un congé de recherche

Ce texte précise la constitution de la commission scientifique et arrête ses attributions.

Le décret instaure le principe de concours pour le recrutement des (PES et P.A) dont les modalités sont fixées par arrêté ministériel.

Les recrutements désormais se font par voie de concours comprenant deux épreuves.

Sélection du dossier par un jury sur la base d'examen des travaux de recherche effectués par le candidat.

Les admissibles retenus se présentent pour passer un entretien (exposé sur les travaux de recherche et publications suivi d'une discussion avec les membres du jury

Afin de favoriser et de motiver les enseignants chercheurs, il fallait introduire un système d'avancement de grade à grade qui s'opère selon les rythmes suivants :

| <b>Rythmes</b>      | <b>Ancienneté</b>                    | <b>Pourcentage</b> |
|---------------------|--------------------------------------|--------------------|
| <b>Exceptionnel</b> | 2 années au <sup>3</sup> ème échelon | 20 %               |
| <b>Rapide</b>       | 1 années au <sup>4</sup> ème échelon | 20%                |
| <b>Normal</b>       | 3 années au <sup>4</sup> ème échelon | 60%                |

L'application et la mise en place d'un système selon les rythmes cités demandent l'établissement d'une grille d'évaluation qui doit tenir compte de certaines variables pour que les commissions scientifiques puissent examiner et classer les dossiers présentés par les enseignants chercheurs candidats à l'avancement d'un grade immédiatement supérieur, par exemple (activités de recherche, activités d'enseignement, activités d'ouverture et de communication, responsabilité dans les activités locales ou nationales à caractère universitaire.)

Les critères de cette grille seront fixés par arrêté ministériel.

L'université de Meknès a fait des propositions suggérées par les enseignants chercheurs des différents établissements de l'université.

S'agissant du personnel administratif, les modalités de recrutement sont plus complexes que celles réservées aux enseignants chercheurs. On distingue deux types de recrutement : le recrutement par voie de concours et le recrutement direct, suite à un entretien avec les candidats remplissant certaines conditions.

Concernant la titularisation et l'avancement, le chef de l'établissement soumet les propositions aux commissions paritaires qui à leur tour les proposent à l'autorité compétente.

L'action de l'administration quant à l'évaluation du recrutement du fonctionnaire public est guidée par la réglementation, alors que l'opération d'évaluation peut dépasser ce stade et s'intéresser plus à d'autres moyens pour motiver et encourager le fonctionnaire universitaire.